

ont pas le droit, que ce grand et magnifique gouvernement peut prendre soin d'eux mieux qu'ils ne le peuvent eux-mêmes?

Ce n'est rien de nouveau, monsieur l'Orateur. Quand je vois ce que font les vis-à-vis, je me dis parfois que si ces gens qui ont été défaits en 1957 avaient appris leur leçon, ils ne prétendraient pas maintenant qu'ils ont répondu à tout, que le régime ne devrait pas être soumis à l'examen d'un comité et qu'il répondra aux besoins de la population mieux que cette dernière ne pourrait le faire elle-même. Une foule de Canadiens deviennent sagaces et se rendent compte qu'il ne faut pas s'attendre à mer et monde et que ce régime sera coûteux. Les Canadiens veulent être libres et pouvoir s'occuper de leurs propres affaires.

● (5.00 p.m.)

Le quatrième article dans l'amendement proposé par mon collègue de Simcoe-Est a trait à la question dont il a si bien parlé à l'étape du projet de résolution, savoir qu'il est indispensable, avant la mise en vigueur d'un régime de ce genre, d'avoir un nombre suffisant de médecins et d'hôpitaux ainsi que d'effectuer des recherches assez approfondies pour répondre aux besoins de la population. Nous devrions chercher à nous assurer que le Canada offre les soins médicaux les plus perfectionnés à sa population.

Comme le député de Welland (M. Tolmie) l'a signalé, un régime de ce genre ne permettra pas à tous les Canadiens de recourir aux services des meilleurs neurologues et cardiologues. Ces spécialistes ne sont tout simplement pas assez nombreux. Je peux citer mon propre cas à titre d'exemple. J'habite dans un village de 1,200 habitants où il n'y a qu'un seul médecin pour soigner la population dans un rayon de dix milles. Admettons que certains aillent se faire soigner ailleurs; ils sont bien forcés de le faire. Ce médecin n'a que deux mains et il n'est pas doué du don d'ubiquité. Nous n'avons pas assez de médecins en Ontario ou au Canada pour mettre à exécution un programme de ce genre à l'heure actuelle. Nous n'en aurons pas assez non plus d'ici 1968, soit la date de mise en vigueur du programme.

Je suis certes en faveur de cette partie de l'amendement. Avant d'adopter un régime complet, nous ne devons ménager aucun effort pour nous assurer d'avoir suffisamment de personnel médical et d'installations connexes. Nous devrions avoir assez de personnel pour prendre soin de toute notre population, ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle. Le

député de Bow-River (M. Woolliams) a mentionné que c'est là une des priorités.

Enfin, monsieur l'Orateur, l'amendement mentionne une chose que nous avons essayé d'obtenir, soit un régime qui protégerait ceux qui n'ont pas les moyens de prendre soin d'eux-mêmes. Il n'est pas nécessaire, à mon avis, d'attendre deux ans pour appliquer un tel régime. Il s'agit d'une priorité à laquelle nous devrions songer. Évidemment, il nous vient à l'esprit certains autres régimes en vigueur qui devaient protéger un grand nombre de ces personnes, par exemple le régime de pensions du Canada. Nous nous souvenons bien du grand régime présenté par l'honorable représentante. A la fin de son discours, elle avait déclaré qu'il s'agissait d'un régime destiné à fournir à tous les Canadiens la possibilité de se retirer en toute sécurité et avec dignité. Quel magnifique régime c'était. Il était de conception admirable, mais d'application terrible. Nous savons que le gouvernement a présenté une nouvelle mesure pour remédier aux faiblesses du régime de pensions du Canada. Les personnes dont je parle sont celles-là même à qui on n'a pas permis de participer au régime et dont il faudrait s'occuper immédiatement.

Il est une autre classe de gens qui a besoin d'aide, monsieur l'Orateur. Quelqu'un a mentionné les pauvres qui s'efforcent de sauver les apparences. C'est un groupe dont les rangs s'accroissent de jour en jour à cause des tendances inflationnistes de notre économie. J'ai entendu certains déclarer que ce grand régime de soins médicaux n'influera pas sur nos finances, de sorte qu'il n'y a aucune raison de ne pas le mettre en vigueur maintenant. Nous savons par expérience que les mesures sociales coûtent cher. Nous nous demandons pourquoi il y a de l'inflation. Je me demande dans quelle mesure le régime de pensions du Canada a contribué à l'agitation ouvrière actuelle. Le 1^{er} janvier dernier, chaque employé d'usine, de magasin, de fonderie, ou de moulin s'est vu déduire de son salaire une cotisation au régime de pensions du Canada. Il était probablement en train de payer une maison, une automobile, ou il avait des dettes ou peut-être des enfants malades à la maison. Il a ramené chez lui moins d'argent que le mois précédent. Ne pensez-vous pas qu'on l'ait provoqué? Il se préoccupait non pas tant de ce qui pouvait lui arriver dans 10, 20 ou 30 ans, mais de ses problèmes actuels. Et que dire du fabricant qui doit payer l'autre moitié de la cotisation? Nous parlons de programmes socialistes. Pensez-vous qu'il puisse se permettre de défrayer l'autre moitié? Ne pensez-vous pas qu'il en a ajouté le montant au prix de son produit?

Notre ministre de l'Agriculture (M. Greene) s'est taillé une belle réputation la semaine